

canaux, & sur les autres eaux internes. On en peut voir le devis & les mesures dans le *Dictionnaire de Marine*; imprimé à Amsterdam en 1702.

† Ce Bâtiment est une espèce de *Bélante* fort commode & propre pour passer d'un canal à l'autre sous les ponts qui coupent les digues, &c. C'est d'où vient son nom; car *Dameloppe* vient du mot Hollandois *Dam-looper*; de *Dam*, Digue, & *Looper*, Courreur, ou *passe-par-tout*, parce que ce Bâtiment court, passe & traverse les Digues facilement, chargé de paquets & de ballots de marchandises.

DAMERY, Bourg considérable de France, dans la Champagne, sur la rivière de Marne. Il est en réputation pour la bonté de ses vins, qui sont de même qualité que ceux d'Ay dont ce Bourg n'est pas éloigné, & qui sont le plus important de son commerce. Le reste consiste en Serges, en Cuirs de tannerie & de mégisserie, en Chapeaux & en ouvrages de bonneterie. Châtillon, Dormans & Vertus, trois petites villes ou gros bourgs du voisinage de Damery, sont le même commerce, & sont comme lui dans le département de l'Inspecteur établi à Reims. Voyez l'Article général du Commerce, au paragraphe de celui de Champagne.

DAMITES, ou **DAMITONS**. Toiles de coton, qui se fabriquent dans l'île de Chypre, & qui font une partie du commerce de cette Echelle. Voyez **TOILE DE COTON**.

† C'est sans doute la même dont l'Auteur du Supplément parle sous le mot *Demites*, qui est le meilleur.

DAMOISELLE, ou **DEMOISELLE**. Instrument de Paveur. Voyez **DEMOISELLE**.

DANCER LA PATE. Terme de Boulanger, particulièrement en usage dans les Boulangeries où l'on cuit le biscuit de Mer. C'est après que la pâte a été suffisamment pétrie dans le pétrain, la retourner à plusieurs fois sur une table, jusqu'à ce qu'elle soit bien ferme & ressuée; on la dance ordinairement pendant un quart-d'heure.

DANK, ou **DANEK**. Petite monnoye d'argent, qui a cours en Perse, & en quelques lieux de l'Arabie. Il pèse le sixième d'une dragme d'argent; ce qui revient environ à un sol un denier de France.

DANK. C'est aussi un petit poids, dont se servent les Arabes pour peser les perreries, & les drogues, lorsqu'ils employent ces dernières dans la composition des remèdes. C'est la sixième partie de la dragme Arabe, c'est-à-dire, huit grains du poids François.

DANSE. Exercice de pas & de sauts mesurés, qu'on fait par divertissement, ou qu'on apprend pour acquérir la bonne grace dans la manière de marcher, & de se tenir.

DANSEUR. Exercer la danse.

DANSEUR. Celui qui danse, ou qui montre à danser.

Le Lecteur sera sans doute surpris de trouver les trois Articles précédents dans un Dictionnaire de Commerce; puisque l'exercice de la danse, bien qu'innocent, peut-être même nécessaire à certains égards, ne convient guères à la profession mercantile, qui est une profession sérieuse & toute d'application: mais l'engagement qu'on a pris dans l'Article des Communautés, de parler de toutes celles qui sont établies à Paris en Corps de Jurande, même de quatre ou cinq, qui n'ont aucun rapport au négoce, demande que pour le remplir, on n'oublie pas non plus celle des Maîtres à danser & Joueurs d'instruments, qui n'en est pas une des moins considérables.

Les Statuts de cette Communauté sont de l'année 1658, donnés, approuvés, confirmés par Lettres Patentes de Louis XIV. enregistrées au Châtelet le 13 Janvier 1659, & au Parlement le 22 Août ensuivant. Il est bien fait mention dans le Vû des Lettres, de plusieurs autres Statuts & Ordonnances,

donnés de temps immémorial par les Rois de France; mais aucune date n'en étant rapportée, on ne peut rien dire de plus ancien pour son établissement dans la Capitale, & dans les autres Villes du Royaume.

Le Chef, qui est à la tête de la Communauté, & qui la gouverne avec les Maîtres de la Confratrie, a le titre & qualité de Roi de tous les Violons, Maîtres à danser, & Joueurs d'instruments, tant haut que bas du Royaume.

Ce Roi de la danse n'entre point dans cette Charge par élection, mais par des Lettres de Provision du Roi, comme étant un des Officiers de la Maison.

À l'égard des Maîtres de la Confratrie, ils sont élus tous les ans à la pluralité des voix, & tiennent lieu dans ce Corps pour leur autorité & fonctions, de ce que sont les Jurés dans les autres Communautés.

Il y a deux Régistres, où les Brevets d'apprentissage & les Lettres de Maîtrise doivent être enregistrées; celui du Roi des Violons, & celui des Maîtres de la Confratrie.

Les Apprentis sont obligés pour quatre ans: on peut néanmoins leur faire grâce d'une année. Les Aspirans doivent faire expérience devant le Roi des Violons, qui peut y appeler vingt-quatre Maîtres à son choix, mais seulement dix pour les Fils & les maris des Filles de Maîtres. C'est aussi de ce Roi, que les uns & les autres doivent prendre leurs Lettres.

Les Violons de la Chambre de Sa Majesté sont reçus sur leurs Brevets de retenue; ils payent néanmoins les droits.

Nul, s'il n'est Maître, ne peut tenir salle, ou école, soit pour la danse, soit pour les instruments, ni donner serenades, ni concerts d'instruments aux noces, ou assemblées publiques; mais il est défendu aux Maîtres mêmes de jouer dans les cabarets & lieux infâmes, sous les peines & amendes portées par les Sentences du Châtelet du 2 Mars 1644, & Arrêt du Parlement du 11 Juillet 1648.

Enfin, il est permis au Roi des Violons, de nommer des Lieutenans dans chaque Ville du Royaume, pour faire observer ces Statuts, recevoir & agréer les Maîtres, donner toutes Lettres de Provisions sur la présentation du dit Roi, auxquels Lieutenans il appartient la moitié des droits dus au dit Roi pour les réceptions d'Apprentis & de Maîtres.

DANTZICK-HOR. Monnoye d'argent qui se fabrique à Dantzick, Ville de la Prusse Royale, & qui a cours à Riga, à Königsberg, & presque dans tout le Nord. Ces Hors de Dantzick valent 18 gros de cette Ville: ils ont pour diminution, des croutacs, ou demi-Dantzick, qui ont cours pour neuf grains, le grain valant huit pennings. Voyez **PENNING**.

DARIABADIS. Toile de coton blanche qu'on tire de Surate. Voyez l'Article des **TOILES DE COTON**.

DARIDAS. Sorte de taffetas des Indes, qui est fait avec de la soye qu'on tire des herbes. Voyez **TAFFETAS D'HERBE**.

DARINS. Toiles de chanvre qui se fabriquent en Champagne. Voyez l'Article général des **TOILES**, où il est parlé de celles de Champagne.

DARNAMAS. On appelle Coton Darnamas, la meilleure sorte de coton qui vienne de Smirne. Il est ainsi nommé d'une plaine près de cette Ville, où il s'en cultive en si grande quantité, qu'on en peut enlever, année commune, jusqu'à dix mille balles, quoiqu'il s'en consume du moins encore autant dans les Manufactures du País. Voyez **COTON EN LAINE**.

DATE. Chiffre, ou expression qui marque le jour